

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 8 février 2008

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° 2008-2-8-7

Service consulté

**POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES
PROGRAMME: VIE SCOLAIRE
AIDES POUR LES CONCOURS SCOLAIRES LOCAUX**

Résumé : *Dans le cadre du BP 2008, le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des crédits liés à la vie scolaire.*

Le présent rapport concerne les concours scolaires locaux. Le montant total des aides proposées s'élève à 9 000 €.

Par délibération n° 2008/I-8/02 du 13 décembre 2007, le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des crédits liés à la vie scolaire.

Un crédit total de 9 300 € a été prévu, à cet effet, au chapitre 67, nature 6713, fonction 28, du budget départemental en 2008, pour les concours scolaires locaux.

I. Mathématiques Sans Frontières.

L'association culturelle et scientifique « Mathématiques Sans Frontières » organise chaque année, depuis 1990, une compétition internationale ouverte à des classes de troisième et seconde et à des classes de niveau équivalent à l'étranger. Chacune d'entre elles s'organise pour répartir, en 1h 30, les tâches de recherche, de confrontation et de rédaction d'une série d'exercices variés. L'un de ces exercices est à rédiger en langue étrangère.

Les objectifs de « Mathématiques Sans Frontières » sont de favoriser le travail d'équipe, d'ouvrir les mathématiques aux langues étrangères, d'améliorer les liaisons collège-lycée et de susciter des vocations scientifiques et techniques.

L'association est présidée par le Recteur, qui organise le concours depuis 1993.

En 2007, 11 classes du Haut-Rhin ont été primées.

L'association sollicite une aide départementale de 8 500 € en 2008. Notre assemblée lui a accordé une aide de 6 000 € l'année dernière.

Compte tenu de l'impact de cette compétition, je vous propose de répondre favorablement à la demande de l'association.

II. Prix de la Tolérance

L'association des Amis de Marcel RUDLOFF, sollicite l'aide du Conseil Général pour le concours scolaire du "Prix de la Tolérance", organisé en partenariat avec l'Académie de Strasbourg auprès de l'ensemble des écoles, collèges et lycées d'Alsace.

Il s'agit, à travers ce concours, de permettre aux enseignants de développer, avec les élèves, une réflexion sur le thème du « mieux vivre ensemble ».

Les contributions peuvent prendre les formes les plus diverses (réalisation d'un CD Rom, d'une vidéo, rédaction d'un texte individuel ou collectif, production artistique...).

Divers prix récompensent les meilleures contributions (pour une valeur globale de 2 000 € en 2007).

L'association organise cette année la 11^e édition du concours et sollicite la reconduction de l'aide de 500 € accordée par le Conseil Général l'année dernière.

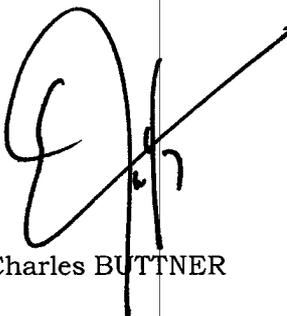
Je vous propose de répondre favorablement à cette demande.

---000---

En conclusion, je vous propose d'accorder les aides suivantes :

- | | |
|---|---------|
| * association « Mathématiques Sans Frontières » : | 8 500 € |
| * association des Amis de Marcel RUDLOFF : | 500 € |

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER